

Communauté de communes  
Portes de la Creuse en Marche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : 2023-059

EN DATE DU : 25 SEPTEMBRE 2023

OBJET : SOCIAL/AIRE DE GRAND PASSAGE DES GENS DU VOYAGE, PRINCIPE DE COFINANCEMENT (INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT)

ANNEXE LIÉE : N°1/SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

L'an deux mille vingt trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Dizier-les-domaines, selon convocation le 15/09/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Mme BOURSAUD Armelle a été désignée **Secrétaire de séance**.

**ÉTAIENT PRÉSENTS (23) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, DARVENNE Céline, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, PILAT Hélène, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR(4) : Mesdames et Messieurs**

CARCAT Camille donne pouvoir à MARSALEIX Guy  
GUYOT Pierre donne pouvoir à LABESSE Michel  
LANGLOIS Roger donne pouvoir à DAUDON Moïse  
ROUSSILAT Florence donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	23	27	*26	20	6

\*1 Abstention

■□□□

Vu le courrier de Mme La Préfète à la CCPCM en date du 15 septembre 2023 dans le cadre de la création d'une aire de Grand Passage à destination des gens du voyage dans le département ;

Rappelant que le portage des aires de grand passage relève de la compétence des EPCI ; c'est dans ce contexte que les frais engendrés par la création de cette aire seront solidairement supportés par l'ensemble des intercommunalités du département de la Creuse, dont la CCPCM ;

Vu les modalités des frais d'investissement et des frais de fonctionnement détaillés dans ce courrier :

- **Montant fonctionnement** : 5,7 % de 20 000€/an minimum
- **Montant de l'investissement** : 5,7 % de 60 000€ à 80 000€ + intérêts d'emprunt (CAGG)/an sur 6 à 10 ans

Vu le Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage annexé au présent projet de délibération : annexe liée n°1 ;

Vu la requête de Mme La Préfète de la Creuse demandant de transmettre en préfecture, avant le 16 octobre 2023, la délibération de l'assemblée communautaire actant le principe de cofinancement de l'aire de grand passage ;

Après avoir délibéré, à la majorité des voix, le Conseil communautaire

- **DÉCIDE D'ACTER** le principe de cofinancement de l'aire de grand passage des gens du voyage en fonctionnement et en investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président,

1er Vice-Président - CCPCM

JF GENEVOIS Guy MARSALEIX

La secrétaire de séance

Armelle BOURSAUD



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-203041556-20230926-DB2023-59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 28/09/2023